

Rapport public

Date d'émission du rapport : 24 janvier 2025.

Numéro d'inspection : 2025-1578-0001

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Corporation de la ville de Kingston

Foyer de soins de longue durée et ville : Rideaucrest Home, Kingston

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 21 au 24 janvier 2025.

L'inspection concernait :

- le registre n° 00134422 – SIC n° M569-000049-24 – ayant trait à une allégation de mauvais traitements d'ordre physique envers une personne résidente de la part d'une personne résidente.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Comportements réactifs

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect **de l'alinéa** 6 (1) c) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (1). Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soit adopté, pour chaque résident, un programme de soins écrit qui établit ce qui suit :

c) des directives claires à l'égard du personnel et des autres personnes qui fournissent des soins directs au résident.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le programme de soins écrit d'une personne résidente établît des directives claires à l'égard du personnel qui fournissait des soins directs, concernant l'arrêt d'une mesure d'intervention déterminée au cours du mois de décembre 2024.

Sources : Registre électronique d'administration des traitements d'une personne résidente, feuille de suivi de la mesure d'intervention déterminée, notes d'évolution et entretien avec une ou un DASI.